

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « Etudes préalables » 1^{ère} réunion : 11/12/2013

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
ALIS Thierry	CA Montpellier
BENEDETTI Michel	Président de la Charte LR
BRICHE Bruno	CERIB
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR
CLUZEL Philippe	AE RMC
DUPASQUIER Bruno	CG11
FLERS Sébastien	CG66
GALTIER Thierry	AZUR ENVIRONNEMENT
MEDJANI Marc	PMCA
PARENT Guilhem	Verseau Développement
REBOUL Alain	Fondasol
RIGOLE Bernard	CG66
PENIN Serge	Bouygues Energies et services/SWELIA
TUAL Jérôme	Grand Narbonne

La Charte remercie le l'Agence de l'eau de Montpellier pour nous avoir accueillis dans ses locaux.

Contexte :

Ce groupe sur les études préalables a été créé suite au groupe « attestation des travaux sous charte ».

En effet, le groupe « attestation des travaux sous charte » a décidé de joindre avec l'attestation, une check list des points clefs d'un chantier sous charte. Les études préalables (étude géotechnique, étude topographique et étude de l'habitat) étant les premiers points clefs de la charte et l'Agence de l'eau exigeant un rapport géotechnique pour le solde de ses subventions, un groupe spécifique aux études préalables a été créé.

Ce groupe doit formaliser ce qui doit être réalisé à minima pour une étude géotechnique et une étude de l'habitat.

Les documents relatifs à ce groupe de travail seront disponibles sur le site de la Charte Qualité Languedoc Roussillon « groupes de travail »

<http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=180>

Utilisateur : GTCHARTELR

Mot de passe : gtravail

A l'ordre du jour de cette réunion :

- > Formaliser un rapport géotechnique à minima
- > Formaliser une étude de l'habitat à réaliser à minima

Résumé de la réunion :

- > Formaliser le rapport géotechnique à minima

Il s'agit principalement ici de répondre aux attentes des chantiers subventionnés par l'agence de l'eau pour le rapport géotechnique exigé dans le 10ème programme.

La norme géotechnique NF P 94-500 a été révisée en Novembre 2013. Cette norme sera mise à disposition sur le site de la charte pour le groupe de travail.

Le groupe a identifié 2 cas :

- 1/ La création de réseaux et/ou création d'une station d'épuration ou d'un poste de refoulement qui nécessite obligatoirement une mission G1 et G2
- 2/ La réhabilitation (rénovation, réparation, remplacement) où la question de l'utilité d'une mission G1 se pose.

Pour M.REBOUL (Fondasol), l'étude géotechnique doit être faite en prenant en compte l'environnement global. Même s'il s'agit d'un remplacement de réseaux en lieu et place de l'existant, les contraintes de site ont pu changer (constructions nouvelles, problèmes de fondations...).

Cependant, les communautés d'agglo de Perpignan et de Narbonne ont insisté sur le fait qu'il ne faut pas engager systématiquement des études trop lourdes car les collectivités ont un taux de renouvellement des réseaux à atteindre et doivent engager des sommes financières avant de savoir si le dossier sera subventionné.

N'ayant pas accès au descriptif de la nouvelle norme géotechnique, le groupe propose le principe d'un « fichier à tiroirs » qui énumère les différents cas possible et qui propose le formalisme adapté. Ce principe a été validé par de l'Agence de l'eau.

Le groupe pourra enrichir ce fichier à tiroirs en fonction de la norme à la prochaine réunion.

Le but de ce document est d'apporter la preuve que la nature du sol a été prise en considération quel que soit le contexte de l'opération.

> Formaliser le rapport pour l'étude de l'Habitat

Il s'agit ici d'inciter les MOA et MOE à formaliser la réflexion sur l'étude à la parcelle/étude de l'habitat avant les travaux et non à l'avancement des travaux.

L'étude de l'habitat n'est pas exigée par l'agence de l'eau pour le solde de la subvention mais elle est recommandée par la charte.

L'étude de l'habitat telle quelle est indiquée dans la charte peut paraître ambitieuse pour des cas particuliers de vieux villages où il est impossible de répondre à tous les critères. La charte reflète le cas idéal vers lequel les travaux de réseaux devraient tendre dans un futur proche.

Pour le groupe, la base d'une étude de l'habitat est :

- une ITV pour repérer les branchements (ou au moins, le maximum de branchements)
- le recueil des données de l'exploitant sur le réseau

Pour cette étude de l'habitat, le chargé de mission de la charte proposera une check list qui servira de base de travail à la prochaine réunion.

Egalement, il serait intéressant qu'un exploitant de réseaux d'assainissement soit présent pour la prochaine réunion.

Groupe de travail sur les études préalables 11/12/13
Charte assainissement Languedoc-Roussillon

Nom	Entreprise	Mail	Signature
BENEDETTI	Chenik	Mme. benedetti 34 @ guesart Président benedetti @ chabot benedetti@chabot.org	
CLUZEL	Philippe		
PENIN	Bouygues Energies & Services/Sud-Océan	B. penin @ bouygues-energies.com	
BRICHE	CERIB	b.briche@cerib.com	
DUPASQUIER	CG 11	bruno.dupasquier@cg11.fr	
PARENT	Versan	parent@versan-developpement.com	
CANTAREL Lucie	Versan		
TRIAL Jérôme	Grand Narbonne C.A.	S. trial @ grandnarbonne.com	
GALTIER Thierry	AZUR environnement	azurenvironnement@orange.fr	
FLERS Sébastien	CG66	sebastien.flers@cg66.fr	
ROGOLE Bernard	CG66	bernard.rogole@cg66.fr	
REBOUL Alain	Fondusud	alain.reboul@fondusud.fr	
ALIS Florent	C.A. Montpellier	t.alis@montpellier-nysk.com	
MEDJANI Nour	PNCA	m.medjan @ pncan-mediterranee.org	